



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006435H-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 12. Occupation du domaine public : Exonération des droits de terrasses et étalages

Délibération n° 2021/006435

Occupation du domaine public : Exonération des droits de terrasses et étalages

Rapporteur : M. Benoit CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	06/05/2021	Favorable unanime

Résumé :

Les mesures sanitaires n'ont pas permis aux bars et restaurants d'ouvrir en 2021. Afin d'accompagner les commerçants dans leur reprise ou maintien d'activité, la Ville de Besançon propose une exonération des droits de terrasse, étalages et panneaux pour le 1^{er} semestre de l'année 2021.

I. Contexte

Les bars et les restaurants n'ont pu ouvrir en 2021 et les terrasses qui leur sont accordées n'ont pu, de fait, être exploitées. Plus globalement, les autres occupations du domaine public comme les étalages, panneaux notamment n'ont pu pleinement être utilisées.

Ces autorisations d'occuper le domaine public sont soumises à redevance dont les tarifs sont votés annuellement et sont facturées une fois par an (à la fin du mois de juin) et pour l'année complète.

II. Propositions

La reprise des activités de l'ensemble des commerces est envisagée à partir de la mi-mai. La Ville de Besançon souhaite accompagner les commerçants et prendre en compte l'absence totale d'activité pendant les premiers mois de l'année 2021.

Il est proposé d'exonérer l'ensemble des redevances de terrasses, étalages et panneaux pour la période de janvier 2021 à juin 2021. Le montant de cette exonération représente au total environ 110 000 €.

Le groupe LREM-MoDem a déposé un amendement au rapport 12 sur l'exonération des droits de terrasses et étalage.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, toute proposition entraînant le vote d'un crédit ou la diminution d'une recette est renvoyée à la commission compétente.

Cet amendement ne peut être soumis au vote. Celui-ci sera donc présenté à une prochaine commission.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition d'exonération de redevances d'occupation du domaine public au titre des droits de terrasse, étalages et panneaux pour le 1^{er} semestre de l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

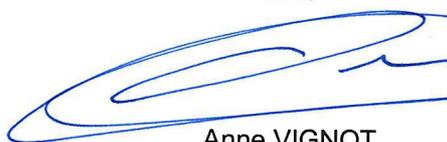
Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT

